

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 27 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 30 NOVEMBRE 2016

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, FORESTIER Arnaud, JOLY Lionel, THIEVENT Claudine

Absente : MAIRE Corinne

Secrétaire de séance : CRINQUAND Mickaël

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Participation Centre d'Incendie et de Secours
- 2) Nouvelle Communauté de communes : Choix du nom, Siège, Composition du Conseil Communautaire
- 3) Avis sur les éoliennes de Chamole et conventions Enedis/ONF
- 4) Redevance OM
- 5) Conventions déneigement
- 6) Questions diverses

Le Maire demande l'autorisation de laisser intervenir Mme Alix DESPOND, Coordinatrice du contrat Terr'Histoires dans la compagnie du pudding Théâtre. Le conseil accepte et Mme DESPOND présente leur projet de rassembler les habitants de la Communauté de Communes, **le mercredi 21 décembre (jour du solstice d'hiver) de 18 heures à 21 heures, à Saint Cyr Montmalin au lieu dit « Le désert » autour d'un moment convivial, en admirant 12 ou 14 feux représentant chaque commune et en dégustant des soupes gratuites, confectionnées par les habitants de chacun des villages.** Des pièces de théâtre amateur seront proposées ainsi qu'un concert des « Playmobiles ». Des boissons et de la viande à la broche seront vendues sur place. Pour la commune de Pupillin, Valérie CHARLES se propose de réaliser une « soupe des amoureux ».

Les habitants sont tous invités à partager cette fête.

1) Participation Centre d'Incendie et de Secours

Suite au dernier conseil municipal, le Maire présente à nouveau le projet de construction d'un nouveau centre d'Incendie et de Secours à Arbois. Le montant prévisionnel qui reste à charge de la commune (financement de 50 % du montant global de 890 000 € toutes dépenses confondues réparti au prorata de la population) est de **17 914,07 €** maximum. Il sera réparti au minimum sur 3 exercices budgétaires (2017 à 2019) soit 30 % à la notification du marché de maîtrise d'oeuvre, 60 % à la notification des marchés de travaux et le solde à la validation du décompte général et définitif des dépenses de l'opération.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition en demandant un étalement de la dette sur un, voire 2 exercices supplémentaires.

2) Nouvelle Communauté de communes : Choix du nom, Siège, Composition du Conseil Communautaire

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité se prononce en faveur du nom de la communauté de communes à naître au 1^{er} janvier 2017 comme suit : « **Communauté de communes de Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura** », en respectant l'avis des Pupillanais qui ont répondu à la consultation envoyée à tous le 15 novembre 2016.

Il décide également à l'unanimité que le **siège doit être situé à Arbois** et se prononce en matière de composition du conseil communautaire en faveur de **l'accord local** à savoir 86 conseillers communautaires répartis comme suit : Poligny 9 sièges, Arbois 8 sièges, Salins-Les Bains 6 sièges, plus un siège pour toutes les autres communes.

Cette composition donne plus de « poids » aux petites communes par rapport aux bourgs centres que dans le cas du régime de droit commun (94 conseillers communautaires répartis comme suit : Poligny 12 sièges, Arbois 11 sièges Salins-Les Bains, 8 sièges).

3) Avis sur les éoliennes de Chamole et conventions Enedis/ONF

La commune est sollicitée par la société Enedis (anciennement ERDF) pour la construction d'un réseau électrique moyenne tension, passant sur Pupillin sur une distance de 4,296 km afin de raccorder le parc éolien de Chamole.

Après négociation avec Enedis, la société prendra à sa charge la réfection en bicouche du chemin forestier (allant à la cabane de chasse) sur la totalité de sa largeur et sur une longueur de 642 mètres.

De plus, une convention avec ENEDIS/ONF devrait nous être proposée avec un dédommagement au mètre linéaire pour un montant de 750 € du km.

Enedis s'engage à terminer les travaux avant les vendanges 2017.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis technique favorable à ce projet. Il autorise le Maire à signer les conventions, conformes aux engagements pris par ENEDIS.

4) Redevance OM

La loi NOTRe sur la « nouvelle organisation territoriale de la république » oblige la communauté de communes à prendre la compétence « gestion des déchets ménagers » à compter du 1^{er} janvier 2017. Ainsi le SICTOM facturera directement le service de ramassage à la communauté de communes et la communauté de communes sera chargée de facturer les habitants.

Il reste à la commune à déterminer les tarifs.

Le SICTOM s'étant engagé à ne pas augmenter ses tarifs dans les 3 années qui viennent, ces tarifs resteront identiques jusqu'à l'harmonisation qui devra intervenir dans les 5 ans maximum (même taxe ou même montant de redevance pour toutes les communes).

Sur proposition du Maire, le conseil, après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs à savoir :

- Forfait foyer :	70 €
- Forfait par personne :	34 €
- Forfait résidence secondaire et hébergement touristique avec tables d'hôtes	139 €
- Hébergement touristique sans tables d'hôtes	85 €
- Forfait viticulteur – de 10 ha	62 €
- Forfait viticulteur + de 10 ha	122 €

5) Conventions déneigement

Les conventions de déneigement signées avec Le Grapiot et M. Louis PETIT arrivent à échéance.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité autorise le Maire à signer de nouvelles conventions avec les mêmes conditions soit au tarif de 60 € / heure, pour les années 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019.

6) Questions diverses

* Le Conseil Régional de Franche Comté nous a versé la somme de **150 €** correspondant au prix du « **Label Villes et Villages fleuris** » (somme identique à 2015).

INFORMATIONS

* **Inscription sur la liste électorale de 2017** : Les personnes qui souhaitent se faire inscrire sur la liste électorale de Pupillin doivent le faire en Mairie avant le 31 décembre 2016. Les inscriptions prendront effet le 1^{er} mars 2017.

* Une association de scoutisme recherche un terrain d'environ 3 ha en forêt ou à proximité pour leur camp en juillet 2017. Des précisions leur seront demandées. Les personnes qui désirent proposer leur terrain peuvent se faire connaître en mairie.

* **Elagage des arbres en bordure de la voie publique** : Valérie CHARLES se propose de faire le tour de la commune et de répertorier les arbres ou végétaux qui débordent et gêne à la visibilité des automobilistes. Elle rencontrera ensuite les propriétaires concernés pour suite à donner.

* **Signalétique à l'arboretum** :

La Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques nous propose gratuitement 3 panneaux directionnels et un panneau d'information 60 x 40 pour l'entrée de l'arboretum. La commission fleurissement et embellissement est chargée de finaliser ce projet.

* **Communiqué du Syndicat des eaux** :

Les **fuites d'eau détectées chez les abonnés sont effarantes en volume**. Il appartient à chacun de surveiller son installation, notamment et périodiquement l'index du compteur qui, tous robinets fermés, ne doit pas tourner. Vérifier également la ou les chasses d'eau w-c, le robinet qui fuit goutte à goutte, le groupe de sécurité du chauffe-eau ou de la chaudière, etc... Le président et sa commission regrette de devoir prendre quelques fois, voire très souvent, des décisions qui font très mal au porte-monnaie.

* **Un courrier de remerciements a été envoyé à tous les donateurs ayant permis la réfection de la toiture de l'église. Un vin d'honneur est organisé par la commune le samedi 3 décembre à 11 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le maire

Le secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Mickaël CRINQUAND